

Commune de HAUSSY

Bulletin d'informations

Année 2020



Joyeuses fêtes

SOMMAIRE

Services publics	page 2	Vie municipale	pages 8 et 11
Avant-propos	page 3	Gestion de l'épidémie	page 10
Les cérémonies	page 4	Restaurant scolaire	page 13
Les travaux	page 5	Conciliation / Médiation	page 15
Les fêtes	page 7	Informations SIDEC	page 17
France Services	page 16	Etat Civil	page 23

SERVICES PUBLICS



MAIRIE

Place Jean Jaurès
59294 HAUSSY

Tél : 03 27 72 03 70

Fax : 03 27 72 03 71

Courriel : haussy.mairie@orange.fr

Site internet : www.haussy.fr

Page Facebook : [commune de Haussy](https://www.facebook.com/commune.de.Haussy)

Ouverture

Lundi	15h00 à 17h00
Mardi	8h30 à 12h00
Mercredi	8h30 à 12h00
et	15h00 à 17h00
Jeudi	15h00 à 17h00
Vendredi	8h30 à 12h00
Samedi *	8h30 à 12h00

**une semaine sur deux*

Fermeture : le samedi matin pendant les vacances scolaires

Rencontres avec le Maire et les Adjoints sur rendez-vous, à prendre au secrétariat.



MÉDIATHÈQUE

Rue Victor Hugo
59294 HAUSSY
Tél : 03 27 78 75 11

Ouverture

Lundi	13h30 à 15h45
Mercredi	14h00 à 17h00



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Rue Victor Hugo
59294 HAUSSY
Tél : 03 27 79 38 27

Ouverture

Lundi	9h00 à 12h00
Mercredi	9h00 à 12h00
Jeudi	9h00 à 12h00
Samedi	10h00 à 12h00

Avant-propos

L'année 2020 a été marquée, de façon profonde, par la pandémie de la COVID, provoquant un fort ralentissement de notre vie au quotidien et, parfois même mettant des secteurs purement et simplement à l'arrêt.

Certains d'entre nous n'ont pas été épargnés par l'épidémie avec plus ou moins de gravité, nous pensons à eux ainsi qu'à leur famille.

Ces événements n'ont pas permis à la municipalité d'organiser les réunions de ses commissions de façon normale ; ajoutons à cela l'impossibilité d'organiser les différentes manifestations rassemblant la population : fête des mères, 1^{er} mai et remise de médailles, bal de classe, remise des prix aux enfants des écoles, repas des aînés, cérémonies patriotiques publiques (19 mars, journée des Déportés, 8 mai, 14 juillet et dernièrement 11 novembre), etc. ...

Néanmoins la création, dès les premiers jours du mandat, de la page municipale « Facebook » a permis de mettre en place une communication active. Nous sommes conscients que ce moyen de diffusion de l'information a ses limites, tout le monde ne va pas sur les réseaux sociaux.

Parmi les informations que vous trouverez dans ce bulletin, certaines, auront déjà été vues sur la page Facebook de la municipalité ; cette redondance est voulue.

Les réseaux sociaux permettent une communication réactive ; une reprise en version traditionnelle permet quant-à-elle de conserver les informations, telles que les horaires des différents services municipaux.

Un bulletin « papier » existera toujours, il ne reprendra plus l'intégralité des réunions du conseil municipal, ceux-ci seront consultables à l'affichage municipal et sur le site internet de la mairie ; il va de soi que les personnes ne se déplaçant pas ou peu et/ou n'utilisant pas internet pourront, sur demande en mairie, obtenir un exemplaire papier.

Néanmoins les informations essentielles de la vie de la commune seront toujours reprises.

Cérémonies

❖ 19 mars

La célébration du cessez-le-feu du 19 mars 1962 a été précédée de la loi d'urgence sanitaire, des décrets et arrêtés instituant le 1^{er} confinement ; ceci a eu pour conséquence une annulation immédiate des cérémonies publiques.

Cela a été d'autant plus navrant que la remise de la médaille militaire à Monsieur Jean USTARIZ avait été programmée ce jour-là ; nous comprenons très bien le sentiment de frustration qu'a pu ressentir le récipiendaire. Ce n'est que partie remise.

❖ Journée des Déportés

Les restrictions de déplacements et de regroupement, là encore, n'ont autorisés qu'une présence réduite ; le nouveau conseil municipal n'étant pas installé seuls ont participé Monsieur Jean-Marc Boucly, Madame Francine Richir, Madame Hélène Levrez et Monsieur Gérard Lointier, tous quatre membres du conseil municipal précédent, Monsieur Jérémie Lansiaux, président de l'UNC-section de Haussy, portant le drapeau de celle-ci.

❖ 11 novembre

UNE COMMEMORATION SANS PUBLIC

Les conditions sanitaires actuelles, avec leurs restrictions de regroupement de personnes et de circulation, ne nous ont pas permis, cette année et à notre grand regret, de commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 dans sa forme habituelle.

Cette année était aussi le 102^{ème} anniversaire de la désignation, parmi des corps non identifiés, de celui qui

❖ 8 mai

C'est toujours avec les mêmes contraintes que la municipalité a célébré le 8 mai 1945 sonnant la fin de 6 années d'occupation, de guerre et d'horreur qui resteront gravées dans la mémoire collective à travers ces cohortes de martyrs et de déportés.

Après le dépôt de gerbes de la municipalité et des associations patriotique, Monsieur Jean-Marc Boucly, maire, a fait la lecture du message de la ministre déléguée aux anciens combattants ; cette lecture a été suivie d'un moment de recueillement.

❖ 14 juillet

Comme le veut la tradition, il a été déposé une gerbe à la stèle de l'Arbre de la liberté, sur le stade ; dépôt suivi d'un second au monument aux morts.

Sur ces deux lieux de recueillement Monsieur Jean-Marc Boucly, maire, a pris la parole une première fois avec un bref discours faisant un rapide voyage dans l'Histoire ensuite, pour faire la lecture du message de la ministre déléguée aux anciens combattants.

représenterait, symboliserait tous ces militaires tombés durant les 4 années de terribles combats : le Soldat Inconnu.



Cette célébration s'est donc faite en dehors de tout public, sans l'harmonie et sans la participation des enfants; dans le respect des textes et directives, ne pouvaient y participer que le maire, les adjoints et un représentant de chaque association patriotique (UNC, FNACA) ; de ce fait n'étaient présents que le maire Monsieur Jean-Marc Boucly accompagné des adjoints Mesdames Hélène Levrez, Mireille Nécendre, Messieurs Bertrand Gressiez et Gérard Lointier ; Monsieur Jérémie Lansiaux, président de l'UNC, Monsieur Jean Winiar, représentant la FNACA.

Cet aspect « confidentiel » n'a en rien enlevé le côté solennel et mémoriel de ces cérémonies.

Celles-ci, comme les autres années, ont eu lieu en 3 temps : dépôt de gerbe à la colonne de 1870 (à l'entrée du cimetière), au carré anglais (qui avait été fleuri la veille par le personnel communal), au monument aux morts.

Chacun de ces trois gestes a été suivi de la minute de silence précédant la

Marseillaise entonnée par les personnes présentes.

Au monument aux morts a été lu le message de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées ainsi que « l'appel aux morts » des militaires tombés en 2020 en opérations extérieures.

Dans le cadre scolaire, les élèves de la classe de Mme Herbin, CP / CE1, ont réalisé, des maquettes représentant des tranchées



Les enfants de l'école Pasteur, bien que n'ayant pu participer au cortège, ont bénéficié, cette année et dans ce contexte exceptionnel, d'une brioche offerte par la section UNC de Haussy.

Travaux

❖ Bornes de propreté

Paris a ses motocrottes, Haussy a maintenant ses manocrottes ! La municipalité ayant fait l'investissement de bornes de propreté installées à différents endroits d'Haussy.

Ces installations, vont permettre aux personnes qui promènent leur cher toutou, de conserver sa propreté et sa tranquillité à notre village.

Il est souhaité une bonne collecte à ces maîtres de canidés qui vont retrouver le plaisir, sans limitation, de faire œuvre de salubrité publique.



Le confinement, les déplacements autorisés pour sortir son animal de compagnie, entre-autre, ne doivent pas amener des comportements où, désinvolture, absence de civisme,

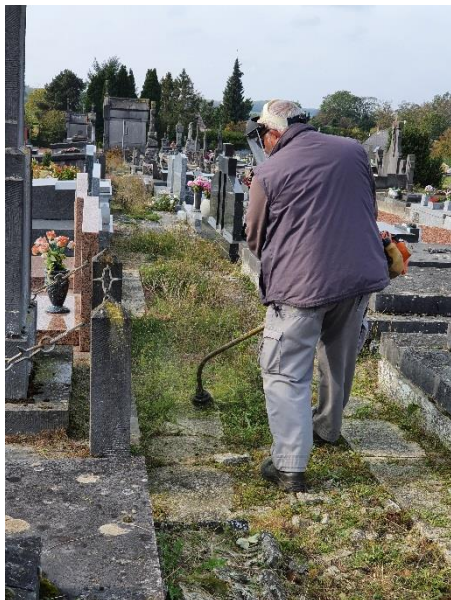
non-respect de l'environnement, oubli des règles d'hygiène seraient devenus maîtres mots, mode de vie.

Ancienne voie / chemin de randonnée



L'ancienne ligne de chemin de fer avait été, peu à peu, envahie de

❖ Entretien du cimetière



Le personnel technique avec son professionnalisme coutumier, comme cela a été fait dans l'ancienne ligne de chemin de fer rendue aux amateurs de balades, a nettoyé les allées, désherbé les inter-tombes afin de présenter un cimetière où il est agréable de circuler.

Cet aspect de propreté ne peut perdurer que si chacun y met du sien : évacuer les plantes et fleurs fanées après la période de fleurissement, désherber entre les tombes, ramasser les papiers d'emballage, utiliser les poubelles

Ceci est aussi valable en période normale, à savoir hors confinement.

grandes herbes, rendant le cheminement difficile, à cela s'ajoutait la présence d'arbres qui, par leur implantation provoquaient de la gêne.

Le personnel communal est intervenu à la fin de cet été et a rendu cet espace aux promeneurs qui ont pu en profiter tout en bénéficiant des dernières belles journées ensoleillées estivales

prévues à cet effet aux portes du cimetière ...

Ce n'est qu'en agissant de cette façon que l'on pourra préserver sa propreté et respecter ce lieu de mémoire et de recueillement.

❖ Création de l'ossuaire

Dans le cadre de l'extension du cimetière et dans le prolongement de l'opération de reprises des tombes en état d'abandon, il a été créé un lieu de regroupement. L'arrachage de la clôture ainsi que la pose de l'ossuaire ont été effectués par l'entreprise Leclerc-TP.

Il est destiné à recevoir, après le démantèlement des tombes abandonnées, les reliquaires.

Cet ouvrage se situe à l'extrémité du cimetière, derrière le columbarium.

La parcelle de terrain en extension du cimetière, après avoir été travaillée, a été engazonnée. L'ensemble de ces opérations a été réalisé par les élèves de la M.F.R. dans le cadre de leurs travaux pratiques; les employés communaux ont ensuite procédé à la pose d'une nouvelle clôture.

❖ Travaux toiture église

A la suite de nombreux grands coups de vent, la toiture de l'église a souffert en différents endroits.



Les difficultés d'accès aux endroits détériorés ne permettant pas les réparations selon les méthodes traditionnelles, une entreprise spécialisée en travaux par ascension a réalisé les interventions par nacelle et en passant par le clocher.

❖ Châssis des écoles et de la mairie

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, il a été procédé à une deuxième tranche de remplacement

des châssis du groupe scolaire. Ces travaux portaient sur les fenêtres du 1^{er} étage du bâtiment se trouvant entre les deux cours (façade nord).



Des demandes de subventions ont été déposées pour permettre la rénovation de la dernière tranche (côté logements).

Peu de temps après, ce sont les châssis de la mairie qui ont fait l'objet de l'attention du personnel technique ; ceux-ci ont repeint les châssis, intérieurement et extérieurement, du 1^{er} étage de la façade.

Une commande a été passée pour le remplacement des châssis du 1^{er} étage côté salle des fêtes.

Fêtes

❖ Fête des mères



Bien qu'il n'est pas été possible de procéder à la remise du cadeau de la fête des mères, remise accompagnée d'un spectacle et d'un moment de convivialité, il a été mis en place une

organisation qui a quand même permis d'honorer les mamans.

Un cheminement à l'extérieur et l'intérieur de la salle des fêtes, limitant les attroupements et les croisements, a permis à chacune de pouvoir recevoir, des mains des élus, le cadeau qui cette année était une horloge. Pour les mamans ne pouvant se déplacer, les élus ont effectué des remises à domicile.

❖ Repas des aînés

Les contraintes sanitaires (distanciation entre les convives, distance entre les tables, interdiction de danser,...), ainsi que les diverses directives préfectorales, ont contraint

la municipalit      annuler le "repas des a  n  s" qui se d  roule traditionnellement le 2  me dimanche d'octobre.

Cette situation a provoqu   une grande d  ception chez beaucoup qui attendaient ce moment de convivialit  , moment qui pour certains est l'une des rares occasions de sortir et s'amuser.

Ce sentiment de frustration ressenti par nombre de nos a  n  s a   t   compris et partag   aussi, la municipalit   et le CCAS ont d  cid   d'apporter, de fa  on exceptionnelle, un compl  ment au colis de No  l.

❖ Le colis de No  l

Comme tous les ans, le traditionnel colis des a  n  s a   t   distribu   le samedi qui pr  c  de le jour de No  l, cette ann  e le samedi 19 d  cembre, durant la matin  e.

Comme cela a   t   dit un peu plus haut il a   t   mis dans le colis un compl  ment (p  tilant) en compensation de l'annulation du repas d'octobre. Ce compl  ment est enti  rement financ   par le CCAS qui prend habituellement en charge les boissons du repas d'octobre.

Vie municipale

❖ Election et installation du conseil municipal

Les   lections municipales se sont d  roul  es le dimanche 15 mars ; la tradition veut que le nouveau conseil   lu soit install   le dimanche suivant le suffrage.

Le confinement g  n  ral d  cr  t      compter du mardi 17 mars a bouscul   l'ordre des choses ; il a fallu attendre la fin du confinement soit le 11 mai pour avoir la possibilit   de programmer la r  union et l'installation de la nouvelle instance : ce fut le samedi 23 mai.



A ce jour il est toujours aussi compliqu   de r  unir pour une photo de groupe 19 personnes en respectant la distanciation physique qui est de rigueur ; seule a   t   prise

ce 23 mai la photo du maire des adjointes et adjoints.

❖ Visite du sous-pr  fet en pr  visions des futurs chantiers

Visite de Monsieur Raymond YEDDOU, sous-pr  fet de l'arrondissement de Cambrai.

Le sous-pr  fet est venu    Haussy, ce jeudi 03 d  cembre 2020, dans le cadre des financements « plan de relance » de l'  tat attribu  s    Haussy pour la cr  ation de la maison de sant   et la r  novation du mille-club.

Monsieur Jean-Marc BOUCLY a accueilli le repr  sentant de l'  tat par un mot de bienvenue et, lors de son intervention a pr  c  d      la pr  sentation des personnes pr  sentes    cette rencontre et excus   les absents. Un caf   et des viennoiseries ont ensuite   t   propos  s par les membres pr  sents du conseil.

La visite s'  t d  roul  e en 3 temps :

- 1) Visite des 2 futurs chantiers dont le d  marrage est pr  vu d  but 2021
- 2) Expos  s, avec projection de plans, par Monsieur MARGUIER, architecte du cabinet MV2 pour la maison de sant   et Monsieur

Nicolas MENARD, pour la partie mille-club.

3) Remise officielle des attestations de subventions.

Les contraintes sanitaires n'autorisaient qu'un nombre restreint de personnes à cette rencontre. Participaient les représentants des autres financeurs à savoir Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, pour la région et le département, Monsieur Guy BRICOUT, pour le département, Monsieur Paul SAGNIEZ, pour la C.C.P.S.



Madame Anne-Laure CATTELOT étant excusée, parmi les personnes assistant à la remise, outre des membres du conseil municipal (Mmes Hélène LEVREZ, Mireille NECENDRE, MM. Bertrand GRESSIEZ et Gérard LOINTIER), la secrétaire générale de mairie Mme

Nathalie REP, il était relevé la présence des membres des professions de santé, le Dr GREBERT et Monsieur Pierre CARPENTIER.

Les subventions accordées à ce jour sont les suivantes :

- Pour l'état une subvention DETR 2020 d'un montant de 276 468 €, un abondement au titre de la DSIL de 142 156 €,
- Pour le département, une subvention au titre des projets PTS de 295 000 €,
- Pour la région, une subvention au titre de la PRADET dont le montant n'est pas encore fixé car dépendant du montant réel des marchés.
- La Communauté de commune quant à elle, doit allouer une subvention de 25 000€ dans le cadre de la mise en place d'un fond de concours.

Monsieur le sous-préfet a souligné la ténacité, l'énergie déployées pour mener ces chantiers mais aussi félicité la non précipitation évitant, pour reprendre ses propos, « la création de coquilles vides » ; évoquant le mille club, il déclara que cela lui rappelait sa jeunesse « je suis de la génération de ces constructions », que la particularité de l'architecture de ce bâtiment valait restauration et, que son utilité n'était pas à démontrer.

Divers

❖ Les offres d'emploi

La municipalité est partenaire avec différents organismes dont, Cambrésis Emploi, Action, qui proposent régulièrement des offres d'emploi, des aides et / ou des soutiens à la recherche d'emploi, des stages de remises à niveau.

Ces informations sont visibles non seulement sur la page facebook de la commune mais également sur les panneaux d'affichage traditionnels.

N'hésitez pas à les consulter.

Gestion de l'épidémie

❖ Distribution des masques

Lors du début de l'épidémie, et du premier confinement, des dames ont bénévolement fabriqués des masques en tissus, lesquels ont été distribués gratuitement aux personnes qui en faisaient la demande. Que ces couturières en soient, ici une nouvelle fois, félicitées pour leur initiative et leur générosité.

Dans le même temps la municipalité procédait à l'achat de masques homologués ; ils ont été distribués dans toutes les maisons après qu'il fut déposé dans toutes les boîtes aux lettres un petit questionnaire sur la composition de la famille.

Suite à l'envoi par la région et de la CCPS, une seconde distribution de masques a été faite début septembre. Après l'obligation par le ministère de l'éducation nationale du port du masque dès l'âge de 6 ans dans les enceintes scolaires, la municipalité a fourni aux élèves concernés des protections adaptées à leur âge. Cette démarche a également été suivie par l'Amicale Laïque d'Haussey qui a remis aux enfants des masques similaires.

❖ La COVID à l'école

À la suite de la découverte d'un cas de COVID à l'école Pasteur courant septembre, l'Éducation Nationale a mis en place les directives et protocoles en vigueur au jour de la

survenance et, a décidé de fermer les 2 classes concernées.

Les élèves de ces 2 classes, les enfants fréquentant la cantine et/ou la garderie ainsi que les enseignantes et les personnels de service ont été testés.

Face à la difficulté des parents d'obtenir des rendez-vous dans des délais très courts, auprès des laboratoires d'analyse médicale, la municipalité a pris en charge l'organisation des tests.

Il a été pris contact avec des infirmières libérales qui ont accepté de venir effectuer les prélèvements sur place. Ceux-ci se sont déroulés sous chapiteaux le vendredi après-midi et sous le préau de l'école le lendemain matin.



Cette opération a été grandement appréciée par les parents, enseignantes et professionnelles de santé tant pour la rapidité de sa mise en place que pour son efficacité.

L'équipe municipale adresse encore un grand merci aux différents acteurs pour leur disponibilité et leur professionnalisme.

Calendrier des fêtes

A l'heure où nous imprimons ce bulletin d'information les conditions sanitaires, les restrictions de déplacements, de regroupements en vigueur ne permettent pas d'établir un calendrier fiable.

Rencontre avec les élus

Des questions se posent, des événements surviennent et, en dehors du secrétariat de la mairie, vous ne savez pas exactement à qui vous adresser.

Dans un souci d'efficacité, nous vous indiquons, ci-après, les domaines d'action des adjointes et adjoints.

Mme Hélène LEVREZ	
-------------------	--

Finances (budget, investissement)
Gros travaux
Plan ADAPT (accessibilité des personnes à mobilité réduite, ...)
Stationnement et plan de circulation

Mme Mireille NECENDRE	
-----------------------	--

Affaires scolaires (restauration, relation avec le corps enseignant, ...)
Médiathèque (organisation, gestion des salles)
Relation avec les associations
Fêtes
CCA (organisation des manifestations, prêt du matériel)
Gestion des locations de salle

M. Bertrand GRESSIEZ	
----------------------	--

Gestion et organisation des travaux réalisés par le personnel technique
Suivi des travaux en sous-traitance
Sécurité extérieure (aire de jeux, terrain multisports, ...)
Vidéo protection

M. Gérard LOINTIER	
--------------------	--

Communication (bulletin, page Facebook, ...)
Gestion du cimetière
Cérémonies
Action sociale (CCAS, relation avec les associations caritatives, ...)
Protection des populations (Plan Communal de Sauvegarde en temps de crise : canicule, épidémie, ...)

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les adjoints peuvent vous rencontrer à votre demande, sur rendez-vous, en prenant contact avec le secrétariat de la mairie.

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES juin 2020

<u>FINANCES/GROS TRAVAUX</u>	<u>TRAVAUX</u>
<p>Etablissement du budget : Avec le Maire et la secrétaire générale de mairie.</p> <p>Suivi des dépenses et recettes : Contrôle des facturations,</p> <p>Suivi des dossiers de financement : Dans le cadre des investissements,</p> <p>Suivi des gros travaux : Entreprises extérieures,</p> <p>Suivi administratif des dossiers : prévention et sécurité des bâtiments communaux, des aires de jeux.</p> <p>Suivi du plan ADAP,</p> <p>Plan de circulation dans le village et problématique du stationnement</p>	<p>Organisation et suivi des travaux réalisés par le personnel technique communal : bâtiment, espaces verts et voirie. : Ces travaux doivent viser à garantir la sécurité sur le domaine public. (Aires de jeux, stade municipal, parkings, abords de la rivière...)</p> <p>Suivi des travaux sous traités : (bâtiments, voirie, espaces verts ... :</p> <p>Contrats d'entretien d'équipements, chauffages, ventilation, production d'eau sanitaire ...</p> <p>Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux et des interventions dans le domaine du contrôle, de la prévention et de la sécurité de ces bâtiments et des aires de jeux :</p> <p>Suivi des intervenants des entreprises prestataires : mise en œuvre des plans d'actions préconisés.</p>
PRESIDENT : BOUCLY Jean-Marc	PRESIDENT : BOUCLY Jean-Marc
VICE PRESIDENT : LEVREZ Hélène (à confirmer)*	VICE PRESIDENT : GRESSIEZ Bertrand (à confirmer)*
Membres	Membres
M. CYHANYK Michel	M. BUISSET Henri
M. BUISSET Henri	M. CYHANYK Michel
Mme LEVEQUE Maryse	M. MENARD Nicolas
Mme PLACE Gwenaëlle	M. ROGER Benoît
M. MENARD Nicolas	M. FERREIRA DE ALMEDIA Frédéric
M. SUEUR Sébastien	M. SUEUR Sébastien
M. FERREIRA DE ALMEDIA Frédéric	Mme LEVREZ Hélène
M. GRESSIEZ Bertrand	Mme NECENDRE Mireille
Mme NECENDRE Mireille	M. LOINTIER Gérard
M. LOINTIER Gérard	
<u>FETES/AFFAIRES SCOLAIRES/CCA</u>	<u>CEREMONIES / COMMUNICATION/ AIDE SOCIALE</u>
<p>Elaboration du calendrier des fêtes annuelles</p> <p>Recherche des moyens nécessaires à leur bon déroulement.</p> <p>Gestion du matériel disponible, gestion des mises à disposition aux particuliers (suivi des fiches de mise à disposition).</p> <p>Suivi de l'entretien des locaux et du matériel loué.</p>	<p>Définition du plan de communication :</p> <p>Suivi de la production des documents,</p> <p>Organisation et suivi de la diffusion de ces documents dans le village.</p> <p>Protection des populations :</p> <p>Mise à jour et suivi du plan de sauvegarde communal.</p>
PRESIDENT : BOUCLY Jean-Marc	PRESIDENT : BOUCLY Jean-Marc
VICE PRESIDENT : NECENDRE Mireille (à confirmer)*	VICE PRESIDENT : LOINTIER Gérard (à confirmer)*
Membres	Membres
Mme PLACE Gwenaëlle	M. DELACHE Frédéric
Mme PAVOT Fabienne	M. ROGER Benoît
Mme BADOR Sandra	Mme COUSIN Angélique
Mme CANONNE Marie-Laure	Mme BADOR Sandra
Mme COUSIN Angélique	Mme LEVEQUE Maryse
Mme PAVARD Valérie	M. FERREIRA DE ALMEDIA Frédéric
M. MENARD Nicolas	Mme CANONNE Marie-Laure
Mme LEVREZ Hélène	Mme LEVREZ Hélène
M. GRESSIEZ Bertrand	M. GRESSIEZ Bertrand
M. LOINTIER Gérard	Mme NECENDRE Mireille

Avis aux parents
dont les enfants fréquentent le restaurant scolaire et la garderie



Attention



L'achat de tickets restaurant pour les semaines 1, 2, 3 et 4 (soit janvier 2021), auprès du secrétariat de la mairie, **cessera le 15 décembre**.

Une nouvelle procédure sera effective **au 1^{er} janvier 2021** ; les fiches d'inscription actuelles seront toujours valables après cette date.

Pour la période débutant le 1^{er} février 2021 il vous sera possible, dès le 1^{er} janvier 2021, de réserver les repas de vos enfants en utilisant l'habituelle fiche d'inscription, bien entendu en respectant le calendrier.

Pour cette première période la date limite d'inscription est le 19 janvier 2021.

Le retour des fiches pourra désormais se faire

- par remise au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures,
- par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie,
- par envoi sur la boîte mail de la mairie (haussy.mairie@orange.fr);

ceci afin de faciliter le quotidien des parents qui travaillent.

Les règlements ne s'effectueront **plus au moment de la réservation**, il sera désormais procédé à **l'envoi d'un titre de paiement mensuel**.

Par ailleurs, il est rappelé que le décompte de repas pour cause d'absence de l'enfant ne peut se faire que sur présentation d'un document médical ou en cas de force majeure dûment motivé.

Les anciens tickets seront toujours valables jusqu'à épuisement.

En ce qui concerne la garderie, vous pourrez toujours utiliser le bulletin d'inscription existant mais, là aussi, il sera procédé à l'envoi d'un titre de paiement mensuel.



Il est encore constaté de nombreux oublis quant à la réservation des repas ; du fait de son organisation et de ses contraintes la MFR ne pourra **plus accepter les retards**. Vous êtes donc instamment priés de **respecter scrupuleusement le calendrier de réservation**, largement diffusé et affiché. Il serait fâcheux que le **non-respect** de ces dates vous soit **préjudiciable**.

Dates de réservation des repas au restaurant scolaire.

Les réservations sont effectuées en mairie,
les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,
aux heures d'ouverture habituelles

Il est possible dès le 1^{er} janvier 2021 de faire les réservations par internet ou simple dépôt
du bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie

Date limite de réservation en mairie	Semaines de restauration concernées
Mardi 19 janvier 2021	Semaines 5, 6 et 7 <i>du lundi 1 février au 19 février 2021</i>
Mardi 16 février 2021	Semaines 10 et 11 <i>du lundi 8 mars au 19 mars 2021</i>
Mardi 9 mars 2021	Semaines 12 et 13 <i>du lundi 22 mars au 2 avril 2021</i>
Mardi 23 mars 2021	Semaines 14,15 et 16 <i>du lundi 5 avril au 23 avril 2021</i>
Mardi 20 avril 2021	Semaines 19 et 20 <i>du 10 mai au 21 mai 2021</i>
Mardi 11 mai 2020	Semaines 21 et 22 <i>du 24 mai au 4 juin 2021</i>
Mardi 25 mai 2020	Semaines 23 et 24 <i>du 7 juin au 18 juin 2021</i>
Mardi 8 juin 2021	Semaines 25, 26 et 27 <i>du 21 juin au 6 juillet 2021</i>

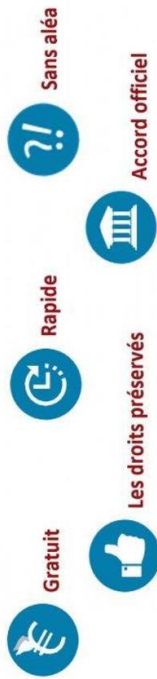


Il est encore constaté de nombreux oublis quant à la réservation des repas. Du fait de son organisation et de ses contraintes la MFR ne pourra **plus accepter les retards.**

Vous êtes donc instamment priés de **respecter scrupuleusement** le **calendrier de réservation**, largement diffusé et affiché. Il serait fâcheux que le **non-respect** de ces dates vous soit **préjudiciable**

Conciliation, médiation : comment régler ses différends

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION



La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne. Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice. C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite. Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire.

Litiges concernés et champ d'action :



Exception faite des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.

UN PASSAGE OBLIGÉ LORSQU'UN LITIGE SURGIT

La **loi de modernisation de la justice du XXIème siècle** milite pour une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice afin de renforcer son exemplarité. Ainsi la conciliation s'inscrit désormais dans le code de l'organisation judiciaire qui incite fortement les personnes à tenter la conciliation pour les litiges de la vie quotidienne.

Donner les moyens aux citoyens d'être les acteurs de la résolution de leurs litiges, c'est favoriser les modes de règlement des litiges reposant sur l'accord de chacun. Une justice plus proche, dédramatisée, et basée sur l'équité. Le tout en assurant la sécurité judiciaire grâce à l'homologation, par le juge, du constat d'accord établi à l'issue de la conciliation.

DEUX CHEMINS MÈNENT À LA CONCILIATION

Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. Dans le dernier cas, le conciliateur peut tenter aussitôt de trouver un terrain d'entente. Si le demandeur se présente seul, le conciliateur invite demandeur et défendeur à participer à une rencontre de conciliation. En cas d'échec de la conciliation, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

Conciliation déléguée

Le juge peut déléguer son pouvoir de conciliation au conciliateur. Lors d'une audience au tribunal, ou même avant cette audience, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige avec le concours d'un conciliateur. Celui-ci peut siéger aux côtés du juge lors des audiences.

Si aucun accord n'est trouvé au cours de cette réunion d'écoute et de dialogue, les parties reviennent devant le tribunal.

LA CONCILIATION EST CONFIDENTIELLE

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

La conciliation réussie

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord, même en cas de conciliation partielle, énumérant les bases précises de cet accord.

Cet accord est établi en autant d'exemplaires que de parties, un autre est déposé par le conciliateur au Tribunal d'instance, le dernier est archivé chez le conciliateur.

Pour le respect de l'accord constaté par le conciliateur, demandeur comme défendeur peuvent demander au juge d'instance qu'il confère à ce document la force exécutoire : ce qui lui donnera force de jugement. Son exécution pourra ainsi être, au besoin, obtenue avec l'aide d'un huissier de justice si l'une ou l'autre des parties ne respectait pas ses engagements.

Le conciliateur propose une, parfois plusieurs réunions, pour écouter les arguments des parties (à la mairie ou au tribunal d'instance, à la maison de Justice et du Droit, etc.). Il peut se rendre sur les lieux du litige. Dans des circonstances précises, il peut également entendre des tiers.

La médiation

En matière familiale, civile, sociale, et commerciale, le premier entretien préalable à la médiation **est en principe** gratuit.

Les séances de médiation **sont ensuite payantes** et les frais répartis entre les participants. La médiation offre l'avantage d'éviter les frais que représente un procès.

Néanmoins :

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, si vous êtes éligible à l'aide juridictionnelle, les frais sont pris en charge par l'État.

En matière familiale, quand la médiation est assurée par une association conventionnée par la caisse d'allocations familiales, le médiateur est titulaire du diplôme d'État de médiateur familial et la participation financière est calculée selon un barème préétabli en fonction des ressources des participants.

Les médiateurs de la consommation référencés, intervention gratuitement pour les consommateurs face aux professionnels <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

UN NOUVEAU SERVICE PRÈS DE CHEZ VOUS !

- ▶ démarches administratives (cartes grises, permis...)
- ▶ demande de retraite, relevé de carrière
- ▶ demande APL , changements d'adresse
- ▶ renouvellement de vos droits à la CMU
- ▶ inscription au Pôle Emploi, consultation des offres, CV

ON VOUS ACCOMPAGNE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Fermé	13h30 – 17h00
MARDI	8h30 – 12h00	Fermé
MERCREDI	8h30 – 12h00	Fermé
JEUDI	8h30 – 12h00	13h30 – 17h00
VENDREDI	8h30 – 12h00	13h30 – 16h30

Sur RDV en raison du contexte sanitaire

9^{bis} rue Jules Guesde, 59730 Solesmes

09 80 09 97 96

france-services@ccpays-solesmois.fr

L'Espace France Services est un guichet d'accueil polyvalent mis en place par la Communauté de Communes du Pays Solesmois grâce auquel chaque citoyen peut accéder à plusieurs services publics et faire toutes ses démarches dans un seul endroit, près de chez lui.

Nos MISSIONS:

- Informer les usagers
- Faciliter les démarches électroniques et téléphoniques
- Aider à la complétude de dossiers et à les transmettre aux organismes
- Suivi de dossiers
- Accompagner les usagers à l'usage d'internet grâce à un espace numérique connecté
- Mise en relation facilitée avec l'institution



Chèque-énergie, évolution du dispositif

Le chèque-énergie est destiné à aider les ménages aux revenus modestes à payer leurs factures d'énergie. Pour rappel, il est attribué chaque année pour la période d'avril à mars de l'année suivante, en fonction des ressources et de la composition familiale déclarées auprès des services fiscaux.

Ce dispositif devrait connaître, dans le cadre de la prochaine campagne en 2021, un certain nombre d'évolutions qui devraient être prochainement publiés au Journal officiel afin d'améliorer le dispositif et le taux d'usage du chèque énergie.

Le texte prévoit, entre autres, les adaptations suivantes :

- L'introduction d'un nouveau canal pour les demandes de pré-affectation par renvoi postal du chèque papier en complément des possibilités actuelles de demande par téléphone ou en ligne.

Cela se traduira par une prise en compte automatique du chèque énergie par le fournisseur pour les années ultérieures pour toutes les personnes « éloignées du numérique », sans que le bénéficiaire n'ait plus aucune démarche à effectuer ;

- L'élargissement de la cible des bénéficiaires de chèque-énergie : résidents des **EHPAD, EHPA, USLD** qui, jusqu'ici, ne pouvaient récupérer le montant de leur chèque-énergie sur leur quittance de loyer, ou encore aux ménages en situation d'intermédiation locale.

Le projet de décret prévoit également diverses adaptations (rectification de certaines rédactions et simplification de la procédure relative à l'aide spécifique, qui est l'équivalent du chèque énergie pour les résidences sociales, et introduction d'un dispositif de sanction en cas de non-acceptation du chèque énergie pour des dépenses éligibles).

Si l'essentiel de ces mesures concerne la prochaine campagne d'envoi des chèques énergie, il convient de signaler que l'élargissement du dispositif aux résidents des EHPAD, EHPA et USLD ne bénéficiera pas d'une convention APL, grâce à l'octroi aux gestionnaires de ces établissements de la qualité d'« acceptants » du chèque énergie, devrait entrer en vigueur dès la présente campagne (Chèques 2020 adressés à leurs bénéficiaires en avril et mai 2020 et valables jusqu'au 31 mars 2021).

Pour plus d'informations :

<https://chequeenergie.gouv.fr/>

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/acceleration_simplification_action_publicque

Devenons acteur de notre consommation d'électricité !

Publié le 02/12/2020

La crise sanitaire que nous traversons actuellement touche tous les aspects de notre quotidien. La production d'électricité n'est pas épargnée par ce phénomène.

La maintenance repoussée des réacteurs et l'incertitude quant aux conditions climatiques de cet hiver font peser une crainte de rupture d'approvisionnement sur les prochains mois.

En cas de difficultés, plusieurs solutions sont envisageables :

- Arrêt de la consommation d'industriels, énergivores ;

- Légère baisse de la tension sur le réseau de distribution ;

- Et, si la situation l'exige, coupures temporaires, anticipées, localisées et tournantes.

Afin d'assurer une alimentation continue en énergie, le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité en appelle à la mobilisation de tous les Français.

Pour faciliter cette participation, un dispositif éco citoyen informe sur le

« **Comment consommer mieux et au bon moment** »,

en communiquant sur les bonnes pratiques à adopter.

Ecowatt, créé en partenariat entre RTE et l'ADEME, diffuse en temps réel la consommation en électricité par région, créant ainsi une véritable carte météo avec des indicateurs allant du vert au rouge.

Simple et efficace, cet outil alerte également par SMS et courriel en cas de « vigilance coupure ».

Comment ?

Il suffit de s'inscrire gratuitement via le site

<https://www.monecowatt.fr>

Par l'adoption de gestes simples, efficaces et peu contraignants, nous devenons acteur de la transition énergétique, tout en réduisant notre facture d'électricité.

FÊTES ET CÉRÉMONIES



26 avril
Journée des déportés



Célébration du 8 mai 1945



Le 14 juillet à l'arbre de la liberté



Au carré anglais

Le 11 novembre



Au monument aux morts

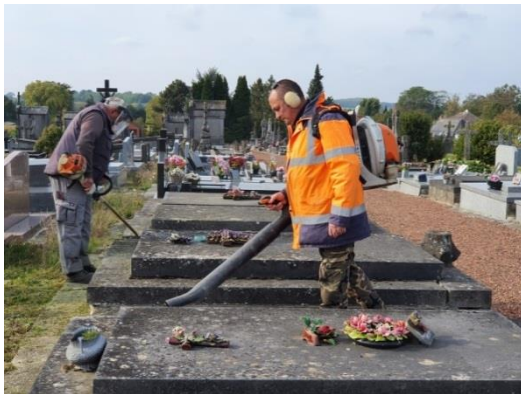
TRAVAUX



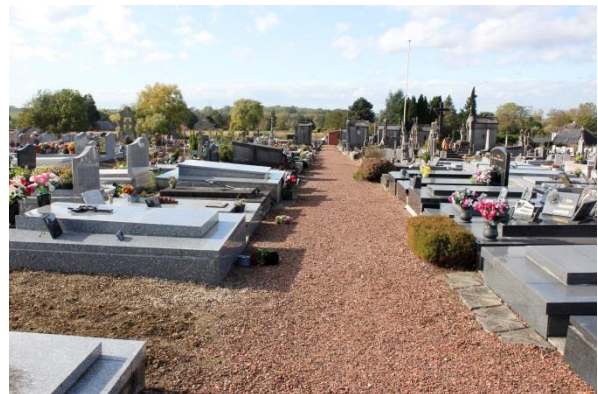
Les bornes de propreté



Le chemin de randonnée, l'ancienne voie



Les travaux d'entretien du cimetière



L'ossuaire



Les travaux de réparations sur la toiture et le clocher de l'église



Le remplacement des châssis de l'école



L'entretien des châssis de la mairie

VIE ASSOCIATIVE



Le 5 juillet, journée de pêche



Remise des calculettes aux élèves de CM2 par des membres de l'Amicale

La COVID



Préparation des masques pour la population



Les petits patients s'inscrivant pour le test



L'équipe d'infirmières libérales prêtes à tester



La distanciation en classe



Le personnel désinfectant les salles de classe

INFORMATIONS



Election du maire et des adjoints



La remise des attestations et signatures



La présentation de la future maison de santé



Une visite au mille club



Octobre rose



Février 2020 – séjour de neige



La décoration de Noël aux écoles

ETAT CIVIL

Naissances

Julia VASSE née le 25 février à DENAIN de Bryan, Gérard VASSE et de Angélique PARIS

Mya, Emma, Clara PREVOT née le 16 avril à CAMBRAI de Rémi, Benjamin PREVOT et de Manuela, Georgina, Océane VERMERSCH

Valentine, Léa BLEUNARD née le 7 avril à VALENCIENNES de Mathias, Dieudonné BLEUNARD et de Mathilde, Catherine, Janine COPPENS

Sophia, Marie, Régine, Cynthia PONCELET née le 26 juin à CAMBRAI de François, Bernard PONCELET et de Cynthia, Marie, Désirée COUSIN

Anaë BOUCHET née le 9 juillet à VALENCIENNES de Alexandre, François, Gabriel BOUCHET et de Mélanie BULTEZ

Victoire, Joëlle, Agnès LEMAIRE née le 24 juillet à VALENCIENNES de Olivier, Marie, Ghislain LEMAIRE et de Amandine, Cécile, Marguerite LECLERCQ

Léony, Anne, Isabelle MALABOEUF née le 29 juillet à VALENCIENNES de Anthony, Honoré, René MALABOEUF et de Manon WANNEPAIN

Hugo, André GILLERON né le 1 octobre à VALENCIENNES de André, Maurice GILLERON et de Priscille KLAK

Théo, Roger, Christian MARISSAL né le 28 octobre à VALENCIENNES de Romain MARISSAL et de Aurélie PETIT

Décès

Victoria, Marie, Céline SORRIAUX le 3 mars, veuve de Henri SORRIAUX, 18 bis, rue Victor Hugo, âgée de 91 ans

François, Henri, Marie LÉVÊQUE le 19 mars, époux de Maryse DELCROIX, 30, rue Henri Barbusse, âgé de 72 ans

Transcriptions

Paulette DENIS le 24 février à CAMBRAI, veuve de Léon, Jean-Philippe LIENARD, 1, rue Charles Azambre, âgée de 90 ans.

Jean-Pierre, Joseph FLAN le 13 mars à LE-CATEAU-CAMBRÉSIS, époux de Josette BOURICHE, 5, rue Pasteur, âgé de 75ans

Jean-Philippe DUWEZ le 1 juin à VALENCIENNES, veuf de Ginette GRZELAKOWSKI, 8, rue Aristide Briand, âgé de 65 ans

Marie-Thérèse Augusta MARCAILLE le 17 juin à LE CATEAU-CAMBRESIS, divorcée de Henri Alfred Germain TELLE, 7, rue Paul Vaillant Couturier, âgée de 71 ans

Suzanne BRILLON le 7 juillet à CAMBRAI, veuve de René Marcel MAZELIN, 7, rue du 8 mai, âgée de 88 ans

René Lucien DUWEZ le 25 juillet à LE QUESNOY, époux de Olga HASZCZYC, 12, rue Victor Hugo, âgé de 86 ans

Pierre MEULON le 21 septembre à VALENCIENNES époux de Claire, Pulchérie, Mariette DELMOTTE, 19, rue Victor Hugo, âgé de 80 ans

Michel, Charles GOBEAU le 7 octobre à VALENCIENNES, époux de Charline WANECQUE, 34 rue Roger Salengro, âgé de 76 ans

LOBRY Jean, Célestin, Emile le 21 octobre à LE-CATEAU-CAMBRESIS, époux de Françoise, Marie, Céline BEUDIN, 9 rue Roger Salengro, âgé de 88 ans

VERCHAIN Gustave, André le 6 novembre à VALENCIENNES, veuf de Aline Léonie PLOUCHART, 3 rue Paul Vaillant Couturier, âgé de 85 ans

RODELET Bernard, René le 17 novembre à CAMBRAI, divorcé de Yamina, Marie Louise BELKESSAM, 22bis, rue Pasteur, âgé de 65 ans

MERIAUX Jean, Edmond le 4 décembre à LE-CATEAU-CAMBRESIS, veuf de Simonne, Maria, Marthe HAUTECLOCHE, 25, rue Roger Salengro, âgé de 94 ans

Mariage

15 aout : Fernand, Lucien CAFFIAUX et Delphine, Jeannine, Marie CRUCQ



Fernand CAFFIAUX et Delphine CRUCQ